



NOTE DU BCC
SUR
L'ALLÈGEMENT DE
LA PAUVRETÉ

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Novembre 2024

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

I. Introduction

Entre 1990 et 2015, l'extrême pauvreté (personnes vivant avec moins de 1,90\$ par jour) a été réduite de moitié, ce qui constitue l'un des accomplissements les plus significatifs en matière de réduction de la pauvreté. Le taux mondial d'extrême pauvreté est passé de près de 36 pour cent en 1990 à environ 10 pour cent en 2015. Ce progrès est le fruit d'une croissance économique rapide dans des pays comme la Chine, l'Inde et d'autres parties de l'Asie, qui a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté.

En 2023, environ 9 % de la population mondiale, soit quelque 713 millions de personnes, vivent dans l'extrême pauvreté, survivant avec moins de 2,15\$ par jour. Ce chiffre est légèrement revu à la hausse en raison de données actualisées, mais il est prévu qu'il baisse à environ 692 millions d'ici la fin de l'année 2024. Cela représente des progrès continus, bien que graduels, dans la réduction de l'extrême pauvreté malgré les revers causés par des crises mondiales telles que la pandémie de COVID-19.

Malgré les progrès mondiaux, la réduction de la pauvreté a été inégale. Les taux de pauvreté restent élevés en Afrique Subsaharienne, et dans de nombreux pays, la pauvreté reste enracinée, avec peu de progrès au cours des dernières décennies. Même dans les régions où la pauvreté a été réduite, l'inégalité des revenus reste un défi. La croissance économique n'a pas toujours été inclusive et l'inégalité des richesses s'est accrue dans de nombreux pays. Alors que les progrès dans la réduction de la pauvreté monétaire ont été remarquables, des défis tels que l'inégalité, les disparités régionales et les effets persistants de la pandémie montrent que la lutte contre la pauvreté est loin d'être terminée.

L'épidémie de COVID-19 a perturbé les économies et aggravé l'état de la pauvreté dans le monde. En paralysant la vie quotidienne sous de nombreux aspects l'écllosion a des effets dévastateurs sur l'économie mondiale, provoquant une récession et une réduction des effectifs. La plupart des entreprises ont eu du mal à poursuivre leurs exploitations et un grand nombre de personnes ont perdu leur emploi. La situation des pauvres est beaucoup plus fragile.

L'apparition de la pandémie de COVID-19 a anéanti plusieurs années d'efforts de réduction de la pauvreté. Si la contraction économique provoquée par le COVID-19 dans les pays de l'OCI a été relativement lente, l'impact sur la pauvreté a été drastique. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de plus de 13 millions de pauvres dans les pays de l'OCI de 2019 à 2021. Malgré ce contexte, la réponse politique dans les pays membres de l'OCI a été plus lente que dans le reste du monde.

La spirale mondiale d'inflation élevée provoquée par la pandémie, ainsi que les guerres et autres problèmes politiques qui ont surgi ces dernières années, ont d'une part entraîné une augmentation de la pauvreté, et d'autre part, la lutte contre la pauvreté a été reléguée au second plan. Par conséquent, la réduction de la pauvreté est devenue une question de développement qui requiert plus d'attention et plus d'efforts de la part de la coopération internationale au développement.

Vingt et un des quarante-six pays figurant sur la liste des Pays Les Moins Avancés sont membres de l'OCI et la pauvreté est un problème très grave dans ces pays. Ainsi, l'allègement de la pauvreté est l'un des points permanents de l'ordre du jour du COMCEC.

La Stratégie du COMCEC a identifié l'allègement de la pauvreté comme l'un des domaines de coopération et le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) a été établi avec l'objectif stratégique « d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim dans les pays membres ».

II. Efforts pour alléger la pauvreté dans le cadre du COMCEC

Les catastrophes naturelles sont devenues plus fréquentes et plus graves dans le monde entier au cours des dernières décennies, en raison de facteurs tels que le changement climatique, l'accroissement de la population, l'urbanisation et la dégradation de l'environnement. La crise climatique intensifie chaque année des phénomènes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les tempêtes, les inondations et les incendies de forêt.

Les segments pauvres des sociétés sont particulièrement vulnérables en raison de leurs ressources limitées, de la faiblesse de leurs infrastructures et de l'inadéquation de leurs systèmes de soutien social. Ainsi, les efforts visant à réduire l'impact des catastrophes naturelles devraient se concentrer sur l'amélioration de la résistance des communautés défavorisées. Ces efforts comprennent l'investissement dans des systèmes d'alerte précoce, l'amélioration des infrastructures, le renforcement de l'état de préparation et de la réponse aux catastrophes et l'adoption de stratégies de développement durable qui tiennent compte de l'augmentation des risques climatiques.

En raison de l'importance du sujet, le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a consacré ses Réunions de 2024 à la question de la réduction des effets néfastes des catastrophes naturelles sur les pauvres. A cet égard, les 22^{ème} et 23^{ème} Réunions du GTAP ont été virtuellement tenues le 2 Mai 2024 et les 16-17 Septembre 2024 à Ankara, Türkiye respectivement, avec le thème de « L'Allègement des Effets Néfastes des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI ».

A. Atténuer les Effets Adverses des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI

(Les 22^{ème} et 23^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)

La 22^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté du COMCEC (PAWG) s'est tenue virtuellement le 2 Mai 2024 avec le thème de " l'Allègement des Effets Adverses des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI". La 23^{ème} Réunion du Groupe de Travail s'est tenue les 16-17 septembre 2024 à Ankara, Türkiye avec le même thème.

Un guide politique portant sur le même thème est en cours de préparation pour deux Réunions consécutives du GTAP du COMCEC (22^{ème} et 23^{ème}). Alors que la première version du projet du rapport a été soumise à la 22^{ème} réunion du GTAP, la version finale du guide a été soumise pendant la 23^{ème} réunion du GTAP.

Le guide comprend le contexte et les concepts clés des catastrophes naturelles et leurs effets néfastes sur les segments pauvres de la société, et passe en revue les expériences et les pratiques recommandées des pays de l'OCI et des pays non membres de l'OCI. De plus, le guide couvre quatre analyses de cas de Pays Membres de l'OCI, à savoir l'Égypte, l'Indonésie, la Türkiye et l'Ouganda, soutenues par des visites sur le terrain avec des agences gouvernementales et des ONG.

Le guide vise également à mettre en lumière les défis significatifs auxquels sont confrontés les Pays Membres de l'OCI en abordant la question des impacts néfastes des catastrophes naturelles sur les segments pauvres de la société. Ce guide met en évidence les principaux défis auxquels sont confrontées les populations défavorisées à la suite de catastrophes naturelles et souligne le besoin urgent d'interventions ciblées pour faire face aux déplacements, à l'exposition et aux

besoins humanitaires, en garantissant un accès équitable à l'assistance et au soutien pour toutes les populations touchées.

De plus, le guide fournit une vue d'ensemble des déplacements, de l'exposition et des besoins humanitaires dans le contexte des catastrophes naturelles dans les pays membres de l'OCI. Le guide aborde également les pratiques de gestion des catastrophes afin d'évaluer la résistance aux catastrophes et leur gestion dans les pays membres de l'OCI, en mettant l'accent sur les besoins et les vulnérabilités des communautés pauvres. Par ailleurs, le guide indique que si de nombreux pays disposent de stratégies de RRC (Réduction des Risques des Catastrophes), des lacunes significatives subsistent, notamment en ce qui concerne les allocations budgétaires, le manque de personnel et l'inclusion des groupes exposés dans les plans de RRC (Réduction des Risques des Catastrophes).

Le guide met également en évidence le fait que les catastrophes exacerbent les vulnérabilités socio-économiques, plongeant des millions de personnes dans la pauvreté chaque année, mais qu'une infrastructure résistante et la cohésion sociale peuvent atténuer ces impacts. La version finale du guide comprend des recommandations politiques sur les moyens efficaces de renforcer la résistance aux catastrophes dans les Pays Membres de l'OCI.

Le guide fournissant une feuille de route aux Pays Membres pour aborder les questions des impacts négatifs des catastrophes naturelles a également été élaboré en détail au cours de la 23^{ème} Réunion. Après des discussions fructueuses, la 23^{ème} Réunion a formulé les recommandations politiques suivantes à soumettre à la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

- ***Développer une campagne de sensibilisation complète et culturellement adaptée visant à éduquer les segments pauvres des populations dans les Pays Membres de l'OCI sur la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC) durant la phase initiale de développement de la stratégie de la RRC.***
- ***Développer/améliorer le cadre de gouvernance à travers l'identification des rôles, des responsabilités et des processus de prise de décision de toutes les parties prenantes impliquées dans la RRC.***
- ***Planifier et concevoir des systèmes de communication solides, des systèmes d'information intégrés et des mécanismes d'alerte précoce qui soient inclusifs et accessibles à tous, en particulier aux populations pauvres, en tant que partie intégrante de la phase d'élaboration de la stratégie de la RRC.***
- ***Développer/améliorer les normes internationales de réduction des risques de catastrophes en prenant en considération les bonnes pratiques internationales et les expériences des réseaux mondiaux durant la phase de développement de la stratégie de la RRC afin de renforcer la résilience des segments pauvres de la société.***
- ***Mettre en œuvre un programme de travail annuel structuré, adaptable et réactif, en veillant à ce que toutes les tâches, étapes et allocations de ressources ciblées fassent l'objet d'un suivi méticuleux et soient ajustées en temps réel afin de lutter efficacement contre les effets néfastes des catastrophes naturelles sur les segments pauvres de la société.***
- ***Engager activement et intégrer toutes les parties prenantes concernées dans les phases opérationnelles de la réduction des risques de catastrophe dans les pays de l'OCI, en veillant à ce que leurs perspectives soient continuellement appliquées et que leurs rôles soient clairement définis afin d'améliorer l'efficacité des activités de la RRC.***
- ***La promotion de l'échange continu de connaissances et du renforcement des capacités au cours de la phase de mise en œuvre garantit que toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les agences gouvernementales, sont bien équipées pour réagir efficacement aux catastrophes.***

- ***Développer un cadre dans la phase de suivi de la stratégie de la RRC qui se concentre sur l'évaluation régulière de critères spécifiques, de métriques et d'indicateurs clés de performance (ICP) conçus pour mesurer les impacts immédiats et à long terme des efforts de la RRC sur les segments pauvres de la société.***
- ***Développer des mécanismes pour des évaluations régulières qui utilisent directement les perspectives acquises au cours du processus de suivi pour mettre à jour les plans stratégiques et optimiser l'allocation des ressources pour la RRC dans les pays de l'OCI, en mettant l'accent sur la réduction des faiblesses parmi les segments pauvres de la société.***
- ***Améliorer la phase de suivi de la stratégie de la RRC qui inclut la collecte et le traitement continu de données de haute qualité, ponctuelles et spécifiques aux besoins des communautés pauvres, en tirant parti des technologies avancées pour améliorer la prise de décision fondée sur les données.***

B. Financement des Projets du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC servent la coopération entre les pays membres et sont conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section sur l'allègement de la pauvreté. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTAP.

En 2024, 2 projets ont été sélectionnés dans le domaine de la réduction de la pauvreté et seront mis en œuvre comme suit : Le premier projet s'intitule "Le Développement de la Capacité du Cadre Politique dans le Domaine de la Sécurité Sociale après les Catastrophes Naturelles" et le projet est en train d'être mis en œuvre par la Türkiye avec le partenariat de l'Azerbaïdjan, de la Malaisie, de la Tunisie, du SESRIC. Le projet vise à produire de meilleures politiques et à renforcer la capacité de préparation et de réaction rapide des pays membres en discutant des mesures possibles et des bonnes pratiques. À cet égard, des Conférences et des Ateliers seront organisés dans le cadre du projet.

Le second projet, intitulé "L'Autonomisation des Jeunes par l'Amélioration de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) : Une Voie vers l'Emploi et la Réussite" est en train d'être mis en œuvre par le SESRIC pour le bénéfice de 15 Pays Membres. L'objectif principal du projet est d'identifier les facteurs clés permettant d'améliorer les stratégies de l'EFTP et d'accroître les capacités du personnel travaillant dans les domaines pertinents de l'EFTP. À cet égard, des formations et des ateliers seront organisés dans le cadre du projet.
